



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

Télécopie : 02.48.51.80.60

E-mail : [mairiedenancay@wanadoo.fr](mailto:mairiedenancay@wanadoo.fr)

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 17 MARS 2023**

**Nombre de conseillers en  
exercice : 15**

**Présents : 9**

**Votants : 12**

*Date de la convocation :*  
13/03/2023

*Date d'affichage :*  
13/03/2023

**OBJET : Révision des tarifs  
de la cantine et de la garderie  
périscolaire**

L'an deux mille vingt-trois  
le dix-sept mars à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, FONTENY, LE BEUF, MARY,  
Messieurs BAILLY, BONNOT, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : Madame GUÉRU, Messieurs IMBAULT, LEFEVRE, PINGUET.

Absents : Mesdames BOUHOURS, Monsieur BARRÉ.

Secrétaire : Madame BOUGIS.

Monsieur IMBAULT a donné pouvoir à Madame FONTENY,  
Monsieur LEFEVRE a donné pouvoir à Madame MARY,  
Madame GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

Le conseil municipal, après avoir voté, à l'unanimité,  
fixe les tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire comme suit à compter  
du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

- a) Cantine scolaire :
  - 4.10 € pour les enfants,
  - 7.00 € pour les adultes.
- b) Garderie périscolaire :

Quotient familial	< 400 €	401 € ≤ QF < 586 €	587 € ≤ QF < 1 000 €	QF ≥ 1 001 €
matin	1.85 €	1.90 €	1.95 €	2.00 €
après-midi	2.95 €	3.00 €	3.05 €	3.10 €

Fait à Nançay, le 18 mars 2023

La secrétaire,

le Maire,

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-  
Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune, le 20 mars 2023.